

Barème de Frais et Honoraires TTC sur immeubles et Fonds de commerce



Honoraires transaction

HONORAIRES A LA CHARGE VENDEUR EN CAS DE MANDAT SIMPLE OU EXCLUSIF OU SEMI-EXCLUSIF

| De 0 à 56 000 Euros | 10% |
|--------------------------|-----|
| De 56 001 à 70 000 Euros | 9 % |
| De 70 001 à 90 000 Euros | 8 % |

HONORAIRES A LA
CHARGE
DE L'ACQUEREUR
EN CAS DE
MANDAT
EXCLUSIF
HONORAIRES A LA
CHARGE DU
VENDEUR EN CAS
DE MANDAT

SIMPLE ou SEMI-EXCUSIF

| De 90 001 à 170 000 Euros | 7 % |
|----------------------------|-------|
| De 170 001 à 250 000 Euros | 6,5 % |
| De 250 001 à 300 000 Euros | 6% |
| De 300 001 à 350 000 Euros | 5 % |
| Plus de 350 001 Euros | 4.8 % |

Mandat de recherche : honoraires à charges acquéreur

Base de calcul : Prix Net Vendeur

Tranches non cumulatives

Honoraires minimum de 5000 Euros TTC

Frais administratifs dans le cadre de vente à des clients hors territoire français :

10 % des honoraires TTC prévus au mandat en sus

<u>Estimation sans mise en vente</u> : **150 €** (Honoraires à la charge du propriétaire)

Honoraires Location : Habitation vide ou meublée soumis à la loi du 6 juillet 1989

| | BIEN EN GESTION | BIEN HORS GESTION |
|--|-----------------|---|
| Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail pour chacune des parties | 4,9 % TTC* | 4,9 % TTC* |
| Etats des lieux pour chacune des parties | 3 % TTC* | 3 % TTC* |
| Entremise et négociation à la charge bailleur | 0€ | 99 € pour loyer <600 € 149 € pour loyer >600 € |
| Inventaire pour les logements meublés à la charge du bailleur | 80€ TTC | 80€ TTC |

^{*}Calculé sur le montant du loyer annuel hors charges dans la limite du plafonnement des honoraires révisable chaque année, réglementation applicable au seul locataire.



Stationnements:

Garage: 150 € TTC - Place de parking: 100 € TTC (Honoraires à charge des deux parties)



9 % HT du montant du loyer hors charge des 3 premières années à la charge du preneur

Honoraires Gestion:

Habitation vide ou meublée: 7,90% TTC du montant du loyer mensuel charges comprises

Murs commerciaux: 7 % HT du montant du loyer mensuel et des charges

Assurance perte de loyer (Loyers impayés, dégradations, assistance juridique) : 2.70 % TTC du loyer mensuel et des charges

Honoraires Syndic de copropriété :

Gestion courante: tarification en fonction du nombre de lot, de la situation et des actions à réaliser (avec un minimum de 2500 €

TTC)

Vacation horaire : 72€ TTC/heure

Délivrance des documents suivants :

Règlement de copropriété, état descriptif de division : 30€ TTC

Modificatif d'état descriptif de division (publiés) par modificatif, PV <u>d'AG des 3 dernières années</u> (par procès-verbal) : 20€ TTC Règlement intérieur, charte, fiche synthétique, montant moyen annuel de la quote-part à la charge du vendeur du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes : 20€ TTC

Pour la signature de la promesse de vente : informations financières de l'article L721-2 II 2° du CCH : 150€ TTC

Pour les autres prestations un catalogue est à votre disposition dans nos locaux. Barème mis à jour le 11 mars 2025

www.cabinetchateaubriand.com

5, avenue Jean Jaurès 35400 SAINT-MALO 02 99 20 16 12 stmalo@cabinetchateaubriand.com 21, grande rue des Stuarts 35120 DOL-DE-BRETAGNE 02 99 48 48 48 dol@cabinetchateaubriand.com 5, place Saint-Gilduin 35270 COMBOURG 02 99 73 56 56 combourg@cabinetchateaubriand.com 6, place de la Mairie 35490 SENS-DE-BRETAGNE 02 99 39 68 60 sens@cabinetchateaubriand.com 2, rue d'Antrain 35250 – SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ 02 99 20 16 80 staubin⊚cabinetchateaubriand.com

